

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt et vingt quatre janvier à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur VERRON Frédéric.

**Présents** : Mesdames COSTA, HOTTE, LEGAUT, MARTHOUD.  
Messieurs GARCIA, PERRAUD, PRAVAZ, TASSAN-ZANIN, VERRON.

**Excusés** : Madame GIROD qui a donné pouvoir à Madame LEGAUT  
Monsieur CROZY

**Absent** : Monsieur BERTRAND

**Secrétaire de séance** : Madame HOTTE Laurence

### DELIBERATIONS

#### **I. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Suite à l'adoption du nouveau PLU, en date du 20/12/2019, la commune a la possibilité de se réserver « un droit de préemption urbain » qui permettra de se substituer à tout acheteur d'un bien immobilier situé en zone U ou AU : ce dispositif étant particulièrement utile dans le cadre d'une politique foncière ou d'aménagement (s) dans l'intérêt collectif, le principe de ce Droit de Préemption urbain est voté à l'UNANIMITE

#### **II. DECLARATION PREALABLE AUX TRAVAUX DE RAVALEMENT :**

Cette déclaration n'est légalement prévue que dans les cas d'un secteur sauvegardé, ou autres sites classés ; alors qu'elle peut permettre un contrôle préalable de tout projet susceptible d'altérer l'uniformité ou l'esthétique de l'habitat au détriment de la collectivité : aux intérêts de celle-ci, le conseil vote A L'UNANIMITE en faveur de l'instauration de cette déclaration préalable qui devra précéder tout ravalement de façade sur l'ensemble de la commune.

#### **III. DECLARATION PRALABLE EN MATIERE DE CLÔTURE**

Compte tenu de l'impact visuel que peuvent avoir les clôtures, à l'instar des façades, le conseil décide, également à l'UNANIMITE, de soumettre leur édification à un régime identique de déclaration préalable ; lequel s'appliquera désormais, conformément à la Loi à toutes clôtures autres que celles nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

#### **IV. DIAGNOSTIC RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

La refonte du PLU a mis en évidence la nécessité que la principale station d'épuration (la Corne) soit plus performante ou voit sa capacité augmenté avant divers projets de constructions groupées (OAP 1 à 3).

La société Alp'Epur, spécialiste local reconnu, préconise un diagnostic préalable destiné à identifier puis traiter les arrivées d'eaux « parasites » (pluviales ou autres)

qui surchargent la station au détriment de la qualité de son traitement des eaux usées proprement dites.

Le Conseil vote à l'UNANIMITE en faveur de la signature du devis de ce diagnostic pour un montant de 9 540 € TTC ; car il apparaît que ces travaux pourraient suffire et nous éviter une véritable extension de la station (laquelle extension pourra être décidée ultérieurement).

## QUESTIONS DIVERSES

### 1. Devis sécurisation centre village

Sur présentation de Coralie LEGAUT le conseil municipal se prononce en FAVEUR de l'équipement d'un premier passage protégé (face restaurant Mimoza) par dispositif lumineux clignotant au-dessus des panneaux signalant les piétons, dans les 2 sens, et qui se déclenche à l'approche des véhicules (système le plus efficace).

### 2. Compte rendu d'une réunion sur les finances publiques

Catherine MARTHOUD transmet les informations recueillies lors d'une récente séance de formation organisée par AGATE (Agence Alpine des Territoires), relative aux nouvelles dotations et au statut des élus.

### 3. Autres communications

- a. Monsieur Yves TASSAN est chargé de constater l'emplacement d'une clôture implantée au Vernatel en bordure immédiate de la voie publique, sans recul ni alignement, et qui gêne les riverains ; avant éventuelle intervention officielle envers le propriétaire.
- b. Coralie LEGAUT informe le conseil des derniers échanges lors de la récente réunion de la commission périscolaire de la communauté de commune.
- c. Le Maire rend compte du recours engagé concernant le rejet du 3<sup>ème</sup> siège du conseil communautaire pour notre commune avec une probable saisine du Tribunal administratif suite au rejet de notre recours gracieux.
- d. Monsieur le Maire remercie Monsieur GARCIA d'avoir supervisé le récent déplacement des 3 bacs de tri sélectif du parking des lacs ; désormais placés sur le côté gauche, et donc nettement moins visibles, avant la prochaine installation par notre agent technique d'un dispositif (caches, palissade...) destiné à rendre ces bacs plus discrets et les intégrer au paysage.
- e. Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter un engagement de mécénat qui nous est proposé par « l'association du Château de Montfleuri », sous forme de réservation d'un ouvrage sur l'histoire du château afin d'atteindre le minimum requis de 1000 exemplaires : accord est donné pour un ouvrage, d'une valeur de 44.50 €.

La séance est levée à 22h30